



DECISION DU MAIRE

OBJET : Vente du véhicule Renault master immatriculé 414-EKV-77
de la Ville pour l'année 2022

N° 2022.14

Le Maire de la Ville de Melun,

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
relatif au principe de libre administration des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
selon lequel le Conseil Municipal peut déléguer certaines de ses
attributions au Maire pour la durée de son mandat ;

VU la délibération n° 2020.07.5.60 du Conseil Municipal en date du 4
juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire pour la totalité des
domaines énumérés à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales ;

CONSIDERANT l'offre de la Société GM Services, 7 avenue des
Jacinthes 77340 Pontault-Combault d'acquérir le véhicule Renault master
immatriculé 414-EKV-77 - n° d'exploitation 2198, pour la somme
de 1 000 euros TTC ;

DECIDE :

DE VENDRE à la Société GM Services, 7 avenue des Jacinthes 77340
Pontault-Combault le véhicule Renault master immatriculé 414-EKV-77 -
n° d'exploitation 2198 pour la somme de 1 000 euros TTC.

DE SORTIR le bien n°AUT0000003326 de l'inventaire de la Ville.

Fait à MELUN, le 08/03/2022

Le Maire
Président de la Communauté d'Agglomération
Melun Val de Seine

Louis Vogel